

Annnonce de la campagne collective EAFC pour la formation en secourisme santé mentale en direction de deux personnels par collège dont un CPE

Instruction du 17/10/2024 relative à la formation en secourisme santé mentale de 2 personnels de collège dont 1 CPE en direction des collégiens.

Rectorat de l'académie de Créteil
Délégation académique en santé mentale
Christelle Bourgeois – PsyEN Adjointe DRAIO
Agnès Joncour-IA-IPR EVS
Marie Hesme- IA-IPR EVS
Michelle Lorenzi -ICTR

comite.epsa@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex

Texte adressé à Mesdames et messieurs les principaux des collèges, s/c de Mesdames les inspectrices académiques, directrices académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

La présente information a pour objet d'annoncer Le lancement de la campagne de formation en secourisme en santé mentale pour deux personnels de collège permettant le renforcement des mesures en faveur de la santé mentale des élèves et de promouvoir la démarche la promotion de la santé.

Références : [Circulaire de rentrée 2023](#)

[Eduscol : Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves](#)

Annexes :

[Rôle et compétences du secouriste en santé mentale](#)

[Notice du protocole santé mentale](#)

[Protocole santé mentale](#)

Selon l'enquête enCLASS de 2022 le vécu scolaire se dégrade de manière globale au cours du secondaire, plus particulièrement pendant les années de collège et davantage pour les filles que pour les garçons. Par ailleurs, l'étude de la DREES portant sur les hospitalisations pour gestes auto-infligés montre une progression des hospitalisations de +71% chez les 10-14 ans et en psychiatrie une hausse de +241% pour cette même classe d'âge.

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves ont été érigés en priorités ministérielles. Les mesures en faveur de

la santé mentale des élèves ont fait l'objet d'un renforcement. Cela se traduit notamment par la formation de deux personnels par collège au secourisme en santé mentale. [Descriptif de formation](#)

Le rôle de ces personnels formés est de repérer les signes de souffrance psychique et d'accueillir la parole des élèves avant de faire le lien avec les personnels sociaux et de santé qui interviennent ensuite pour prendre en charge les élèves.

Leur action s'inscrit dans la promotion d'une approche positive de la santé par l'intermédiaire de la démarche EPSa (École promotrice de santé) et du développement des compétences psychosociales.

Le protocole santé mentale peut constituer un cadre privilégié pour formaliser les relations entre les secouristes en santé mentale, les membres de l'équipe éducative, les élèves et les familles mais aussi les partenaires extérieurs.

La délégation académique en santé mentale

Christelle Bourgeois – PsyEN Adjointe DRAIO

Agnès Joncour- IA-IPR EVS

Marie Hesme - IA-IPR EVS

Michelle Lorenzi - ICTR